

Comment simplifier la carte régionale du nord-ouest de la France

Le 25 septembre 2008 à Toulon, au nom de la nécessité de mieux gérer les finances publiques, le Président de la République a fait de la réorganisation de la carte administrative l'une de ses priorités.

Dans cette perspective, Bretagne Réunie soumet aux responsables politiques un dossier sur la recomposition régionale du nord-ouest français, rédigé par PIERRE-YVES LE RHUN, universitaire nantais, Agrégé de Géographie.

■ Les trois caractéristiques majeures de l'espace du nord-ouest

1°) l'importance vitale du littoral

Les principales villes normandes et bretonnes, à la seule exception de Rennes, sont nées au carrefour du trafic maritime et du trafic terrestre. À ces activités de transport et de commerce s'ajoutent la pêche, les élevages marins, le tourisme... Au total, en Bretagne, la mer double la densité de la population (126 habitants/km² contre 63 pour la région Centre).

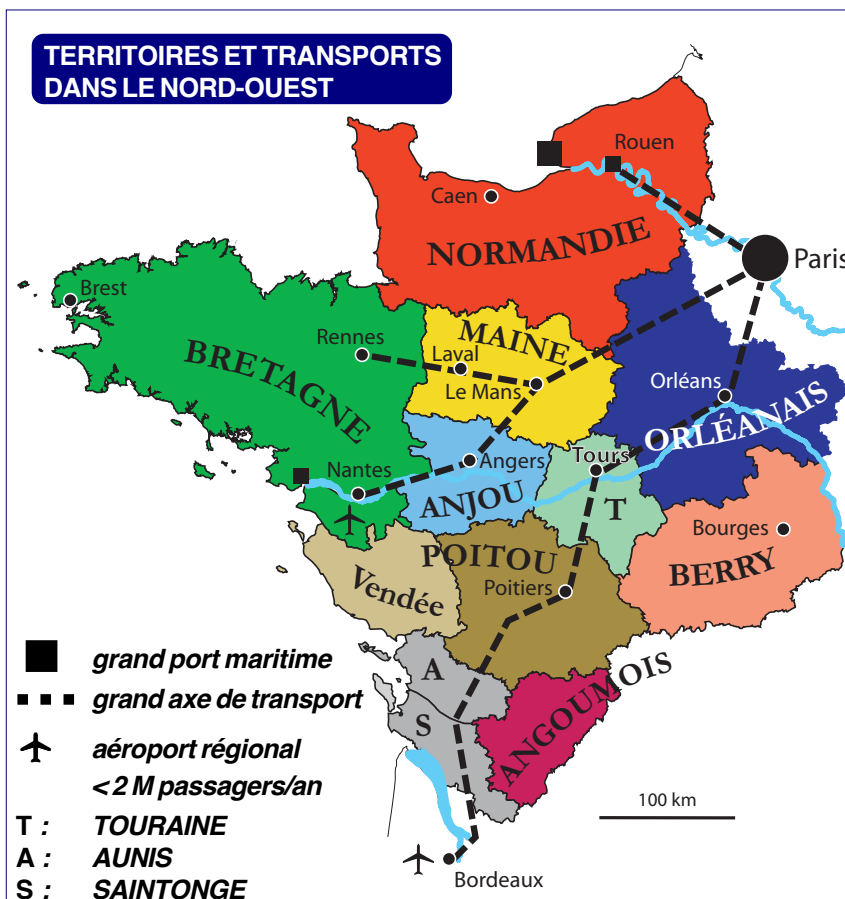
2°) un espace sous influence parisienne

À l'est d'une ligne Caen-Poitiers, la forte attraction des services parisiens a limité la croissance des villes. En revanche, les ports de l'estuaire de la Seine (Le Havre et Rouen) sont favorisés par la proximité de Paris, d'où un

trafic 2,5 fois supérieur à celui de l'estuaire de la Loire (Nantes-Saint-Nazaire : 37 MT en 2007). À l'ouest, l'influence parisienne faiblit, ce qui permet par exemple à l'aéroport nantais de dépasser 2,5 millions de passagers en 2007. Mais tous les grands axes de circulation terrestre mènent à Paris.

3°) la présence de territoires d'origine historique

Sous la maille départementale ont survécu des territoires historiques auxquels les habitants continuent à s'identifier. Pour la Normandie et la Bretagne, les enquêtes d'opinion ont démontré qu'il s'agit de véritables territoires, donc d'une réalité sociale que la globalisation de l'économie tend à renforcer.



Pour les autres espaces issus des provinces, les données manquent parfois mais il est probable que l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Vendée, le Berry, constituent de vrais territoires entre lesquels, en dépit de l'uniformisation des modes de vie, subsistent des nuances dans les comportements sociaux, politiques, culturels ou religieux, ce qui traduit l'existence d'identités régionales distinctes. Par exemple, le référendum sur le Traité de Maastricht en 1992 a révélé la puissance du sentiment pro-européen en Bretagne et en Anjou, alors que les régions voisines ont voté contre.

On retiendra donc que « l'homme de l'Ouest » n'existe pas, puisque les habitants ne sont pas interchangeables.

Dans tout aménagement spatial, tenir compte des solidarités qui se sont développées tout au long de l'Histoire dans le cadre de territoires, est une nécessité démocratique et un gage de réussite.

■ L'actuelle organisation administrative régionale du nord-ouest

1°) La comparaison de la carte ci-dessous avec celle des territoires (v. p. préc.) permet de déceler :

- **le non-respect de l'unité des deux grands territoires**

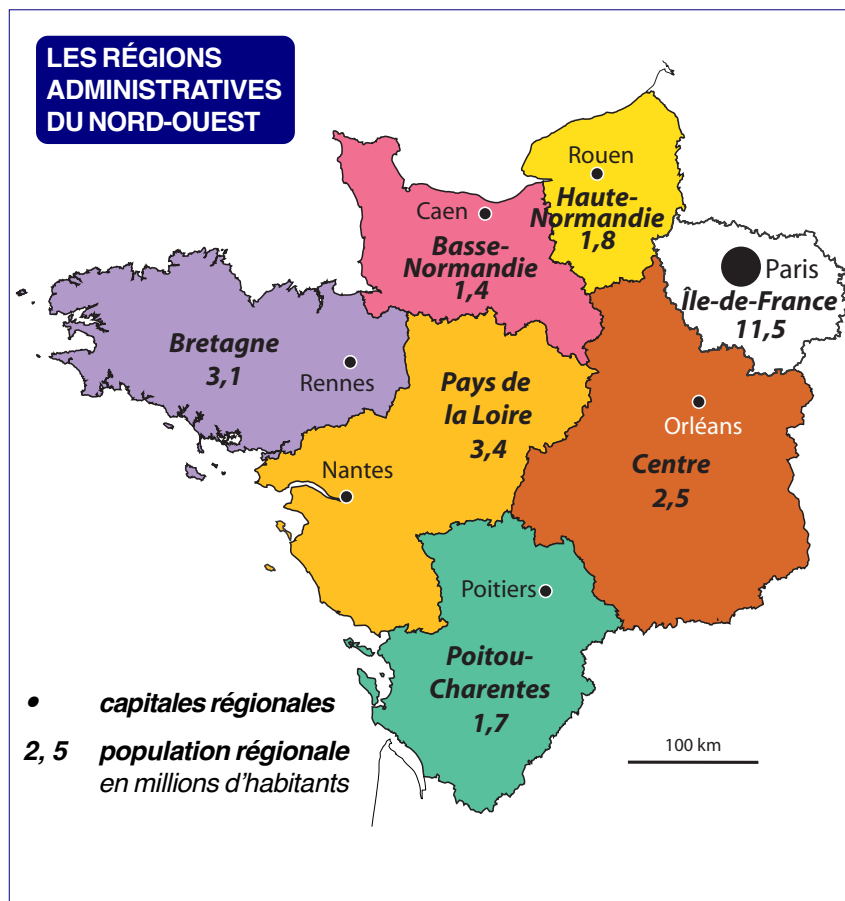
La Normandie est certes prise en compte mais scindée en deux régions. Quant à la Bretagne, elle se trouve amputée de son département le plus peuplé et de Nantes, sa plus grande ville et l'une de ses capitales historiques où se situe le château des ducs de Bretagne.

- **la création d'une région administrative, les Pays de la Loire**, avec Nantes comme capitale essentiellement administrative : sur le plan économique, les habitants de Laval et du Mans préfèrent, aux services nantais, ceux de Paris. Sur le plan identitaire il est clair que cette région, qui rassemble plusieurs territoires, n'a pas d'identité régionale ni de capitale historique commune.

2°) Les conséquences d'un découpage déconnecté des réalités territoriales

- **des ruptures de solidarité**, par exemple entre la Loire-Atlantique et les autres départements bretons, au niveau de réseaux tels que syndicats, fédérations sportives, associations régionales (à l'exception des associations de culture bretonne qui ont résisté – tout comme les juristes de Bretagne, qui ont obtenu en 2007 le maintien de la Loire-Atlantique dans le ressort de la cour d'appel de Rennes) ;

- **la presque île bretonne**, une grande région sur le plan maritime, se trouve **désarticulée** parce que son principal port, Nantes-Saint-Nazaire, se trouve dans les Pays de la Loire : faute de solidarité entre Brest et Nantes, le siège de l'Agence européenne de sécurité maritime a atterri à Lisbonne ;



- **l'attisement de rivalités inter-urbaines**. Jusqu'à présent, ce fut le cas entre Rennes et Nantes, chacune poussant ses projets sans concertation (le choix du site du futur aéroport nantais s'est fait sans discussion avec Rennes). Même si des efforts sont entrepris depuis peu pour les rapprocher, la frontière régionale continue à nuire à l'échange d'information entre les deux villes, parce que les médias se conforment au découpage officiel. Quant à leur liaison ferroviaire, son archaïsme est tout un symbole ;

- **des régions trop peu peuplées**, ce qui joint à leurs faibles ressources, les empêchent de mener des projets d'envergure permettant des économies d'échelle.

Le découpage régional s'est traduit par une désorganisation des principaux territoires et donc par l'affaiblissement de leurs capacités à saisir des opportunités de développement et d'aménagement. Quant aux Pays de la Loire, c'est une région purement administrative toujours contestée par une majorité de ses habitants.



BREIZH UNVAN BRETAGNE RÉUNIE BRETAGNE RÉUNIE (Comité pour l'unité administrative de la Bretagne)
BP 49032 – 44090 Nantes cedex 1 – Tél. 06 32 01 86 07
www.bretagne-reunie.org courriel : contact@cuab.org

Bretagne Réunie, association politiquement neutre, a pour objectif d'obtenir une solution démocratique à la question de la réunification administrative de la Bretagne.

■ La voie est libre pour la réorganisation régionale du nord-ouest

Une opinion publique favorable en Bretagne et Normandie

Le souhait des Normands de fusionner les deux régions normandes a été révélé par une enquête d'opinion en 1999 (65% de oui) et confirmé par une deuxième enquête en 2002 (66%).

Les données pour la Bretagne sont similaires. En Loire-Atlantique, les 7 sondages de 1998 à 2006 ont démontré que les habitants sont pour la réunification (moyenne de 69%). Les habitants de la région Bretagne y sont eux aussi favorables (moyenne de 66% pour les quatre sondages de 2000 à 2003).

Un intérêt pour le développement économique

Dans les deux régions, la réunification est souhaitée pour des raisons culturelles et historiques, mais aussi pour les avantages résultant d'une plus grande capacité d'action économique. La Bretagne se classerait au 4^e rang des régions françaises pour la population (4,3 M d'habitants) et la Normandie (3,2 M d'hab.) au 6^e rang.

La réussite de « *Produit en Bretagne* », qui associe 175 entreprises et compte 100 000 emplois dans les cinq départements bretons, montre tout l'intérêt économique d'une image régionale porteuse, basée sur la notoriété séculaire d'une région historique.

La loi autorise la modification des limites régionales

« Les limites territoriales des régions sont modifiées par la loi après consultation des conseils régionaux et des conseils généraux intéressés. La modification des limites territoriales des régions peut être demandée par les conseils régionaux et les conseils généraux intéressés. »

(Article L. 4122-1 du Code général des collectivités territoriales).

La révision de la Constitution, en 2003, apporte un élément nouveau par son article 72-1 :

« La modification des limites des collectivités territoriales peut également donner lieu à la consultation des électeurs dans les conditions prévues par la loi. »

Les élus normands peuvent choisir entre l'approbation de la fusion par les deux conseils régionaux et les cinq conseils généraux, ou bien la consultation de la population par référendum, dont le résultat est décisionnel.

Pour la Bretagne, puisque la Loire-Atlantique aspire à y rentrer, les Pays de la Loire sont donc concernés par ce départ. Les conseils généraux et le conseil régional de cette région pourraient s'y opposer. Mais ce serait contraire à l'opinion publique exprimée par l'enquête IFOP

du 13 octobre 2002 : à la question « *regrouper la Loire-Atlantique et l'actuelle Bretagne ?* », la réponse est « *oui* » à 56% en Pays de la Loire (Loire-Atl. 71%, Sarthe 60%, Maine-et-L. 45%, Vendée 44%, Mayenne 40%).

Il faudrait aussi prendre en compte le fait que la Loire-Atlantique a été placée dans les Pays de la Loire sans consultation de ses habitants et qu'il serait paradoxal – et contraire à la démocratie – que des partenaires qui lui ont été imposés arbitrairement puissent bloquer son départ vers sa région d'appartenance.

Les élus ont pris leurs responsabilités

Il leur revient en effet de se saisir des possibilités ouvertes par la loi pour trouver une solution démocratique. En Bretagne, les élus ont déjà pris des initiatives.

En effet, plus de 4 200 élus soutiennent la réunification en signant une « Charte » proposée par Bretagne Réunie demandant « *au gouvernement de lancer le processus de modification des limites de l'actuelle région Bretagne...* »

Surtout, la modification des limites de la région Bretagne a été demandée par le conseil général de Loire-Atlantique et le conseil régional de Bretagne, à la quasi-unanimité des deux assemblées, par le vœu du 22 juin 2001 adopté par le conseil général de Loire-Atlantique et la résolution votée le 8 octobre 2004 par le conseil régional de Bretagne. Les deux assemblées ont ensuite créé une **commission mixte sur la réunification administrative** et sur le renforcement de la coopération entre la région Bretagne et la Loire-Atlantique.

Le blocage de la procédure

Dans sa lettre du 14 mars 2007 adressée à Bretagne Réunie, M. Brice Hortefeux, ministre délégué aux collectivités territoriales, précise au sujet de la réunification que :

« ...les avis par délibération des 2 conseils régionaux concernés ainsi que des 4 conseils généraux de la région Bretagne et des 5 conseils généraux de la région Pays de la Loire sont requis. »

Mais le gouvernement n'a pas sollicité ces avis ni consulté la population.

Chacun est conscient que le départ de la Loire-Atlantique est de nature à remettre en cause l'existence des Pays de la Loire.

Il reste alors à montrer que les réunifications de la Bretagne et celle de la Normandie ouvriront la voie à une réorganisation territoriale de tout le Nord-Ouest de la France, pour mieux répondre aux aspirations des habitants, tout en étant plus efficace et plus économe des deniers publics.

■ Quatre grandes régions pour le nord-ouest de la France

Réorganisation

La réintégration de la Loire-Atlantique dans la région Bretagne placera les autres départements des Pays de la Loire devant un choix :

- **soit former ensemble une région** de 1,6 million d'habitants – mais il est probable que la Sarthe chercherait à en partir ;
- **soit intégrer une région voisine**, comme envisagé dans le « rapport Warsmann » :

« une diminution du nombre actuel de régions, par accroissement de leur taille moyenne, pourrait également être obtenu par transfert des départements d'une région à l'autre, combiné avec l'éclatement de certaines des régions affectées. »

(Rapport Assemblée nationale, 8.10.2008, n° 1153, p. 94).


Intégrer la Bretagne ? Les Bretons de l'ouest de la péninsule sont très réticents à toute extension territoriale à l'est, ce qui risquerait de les marginaliser.

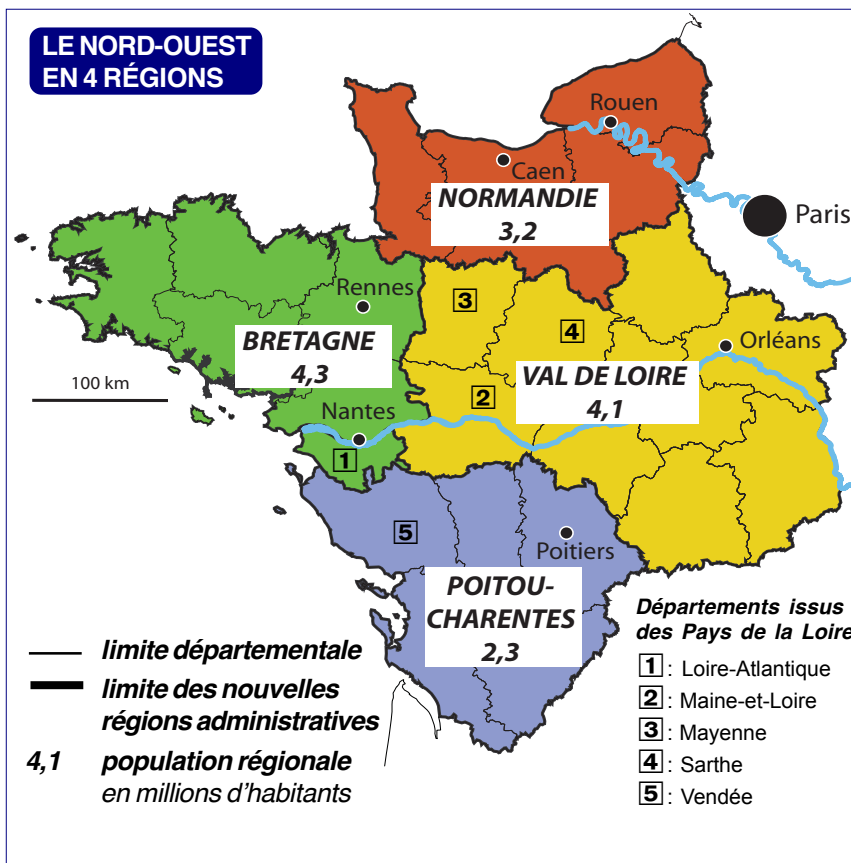
La région Centre, parce qu'elle réunit trois territoires (Orléanais, Berry, Touraine), offre des perspectives beaucoup plus intéressantes. Une telle structure associative peut facilement intégrer le Maine et l'Anjou sans qu'aucune population ne soit en position hégémonique. Tous ces territoires ont en commun le souci de résister à l'attraction parisienne. De plus pour le Centre, c'est l'occasion inespérée d'abandonner son appellation pour celle autrement porteuse de « **Val de Loire*** » (qui peut être sous-titrée du nom de chacune des composantes).

Une solution identique existe pour la Vendée, l'ancien Bas-Poitou, que **la région Poitou-Charentes** peut intégrer parce qu'elle associe déjà plusieurs territoires. L'un des avantages serait de faciliter la gestion du littoral des Charentes à Noirmoutier, qui forme une unité naturelle. Les craintes des Vendéens sur leur accès aux services nantais sont infondées : les limites administratives ne sont pas des frontières économiques et les grandes métropoles régionales continueront de rayonner au delà des limites départementales et régionales.

Coopération facilitée

La carte du nord-ouest en quatre régions a pour mérite de rendre enfin lisible l'espace entre Paris et le littoral atlantique.

Plus puissantes et plus homogènes, ces régions pourront mieux défendre leurs intérêts au niveau français et européen. Leur coopération sur de grands projets s'en trouvera également simplifiée par la réduction du nombre des partenaires. 



(*) Le Val de Loire, classé « patrimoine mondial de l'humanité » par l'UNESCO le 30.11.2000, s'étend de Sully-sur-Loire (Loiret) à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire).

À lire : MARTRAY JOSEPH, OLLIVRO JEAN.— *La Bretagne réunifiée.*— 155 p.— Les Portes du Large, Rennes, 2001.— ISBN 2-914612-06-0